

RÈGLEMENTS DU CONOURS

Ce concours est organisé par Estérel Resort, situé au 39, boul. Fridolin-Simard, Estérel (Québec) J0T 1E0. Il est annoncé sur les pages Instagram et Facebook d'Estérel Resort aux adresses suivantes: [instagram.com/esterelresort/](https://www.instagram.com/esterelresort/) et <https://www.facebook.com/esterelresort>. Le formulaire d'inscription est disponible au esterel.com/concours/.

Le concours débute le jeudi 2 octobre 2025 et se termine le mardi 7 octobre 2025.

1. Admissibilité

Ce concours s'adresse uniquement aux gens qui remplissent les conditions suivantes :

- Avoir rempli le formulaire d'inscription au esterel.com/concours/
- Être résident du Canada
- Être âgé de 18 ans et plus

Ce concours exclut :

Les administrateurs, les dirigeants et les employés d'Estérel Resort, ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces personnes sont domiciliées.

2. Mode de participation

Aucun achat n'est requis pour participer à ce concours. Les participants doivent cependant s'assurer de fournir toutes les informations demandées dans le formulaire d'inscription au esterel.com/concours/.

3. Description des prix:

Le concours fera une personne gagnante, qui remportera les prix suivants :

Le forfait « L'accord parfait » d'Estérel Resort : un séjour pour deux comprenant une nuitée en suite vue lac, une dégustation pour deux personnes à la cave à vin ainsi que deux bouchées gourmandes par personne durant la dégustation* et l'accès au Lido thermal (piscines, bains à remous, saunas, bain polaire et aires de détente).

*Bouchées: foie gras au torchon tout miel et boeuf Kobe

Le tout d'une valeur de 550\$. Offre non remboursable valide pour deux personnes en tout temps, du 7 octobre 2025 au 7 octobre 2026, selon les disponibilités, excepté le 31 décembre. Un supplément de 100,50 \$ (+ T.) par nuit est applicable pour un vendredi, un samedi ou un dimanche de week-end férié, ainsi que toutes les nuitées du 19 décembre 2025 au 5 janvier 2026 (Fêtes), du 27 février au 9 mars 2025 (Relâche), ainsi que du 19 juillet au 1er août 2026 (Construction) et deux nuitées peuvent être exigées les samedis.

4. Tirage

Le tirage sera fait au hasard et aura lieu le 7 octobre 2025 au 39, boul. Fridolin-Simard, Estérel (Québec) J0T 1E0. La personne gagnante sera [contactée par courriel](#) et annoncée sur les pages Instagram et Facebook d'Estérel Resort la journée même. Nous demandons aux participant(e)s d'être vigilant(e)s quant aux tentatives d'hameçonnage faites par de fausses pages sur les médias sociaux.

5. Attribution du prix

La personne gagnante sera jointe via l'adresse courriel fournie lors de l'inscription pour lui confirmer son gain. Elle devra réclamer son prix dans les 10 jours ouvrables et fournir ses coordonnées ainsi que des preuves d'identité. Dans l'éventualité où un gagnant ne respecterait pas les conditions prévues aux présentes règles ou n'enverrait pas ses coordonnées dans un délai de 10 jours après avoir été joint, il n'aura pas droit à son lot. L'organisateur du concours sélectionnera un nouveau gagnant jusqu'à ce que la personne respecte l'ensemble des conditions prévues au présent règlement, auquel cas les modalités précitées s'appliqueront. Le forfait-cadeau sera acheminé par courriel.

6. Règles générales

6.1 Les gagnants doivent consentir, si requis, à ce que leur nom soit utilisé à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.

6.2 Le prix devra être accepté tel qu'il est et ne pourra être échangé contre une somme d'argent, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée.

6.3 En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit aux présents règlements, l'organisateur du concours se réserve le droit de substituer en totalité ou en partie le prix pour un prix d'une valeur approximativement équivalente.

6.4 Le refus d'accepter le prix libère l'organisateur du concours, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité et obligation vis-à-vis du gagnant.

6.5 Toute fausse déclaration de la part du participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.